

2025ARR119

OBJET : Arrêté portant réglementation du stationnement place de Verdun

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la route ;

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique ainsi que pour réguler la circulation et le stationnement place de Verdun en raison de la venue du camion des dépistages de maladies (Prévent'TIMM), de prendre les mesures nécessaires.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 27/11/2025 de 08h00 à 18h00, l'arrêt et le stationnement sont autorisés place de Verdun (sur la parking de la halle) pour 1 véhicule de la société CETIR (Prévent'TIMM).

ARTICLE 2 : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur par la société CETIR ZA Pic Pyrénées 65150 SAINT-LAURENT-DE-NESTÉ.

ARTICLE 3 : L'arrêt et le stationnement des véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant verbalisés, enlevés et mis en fourrière aux frais du propriétaire, au sens des dispositions du Code de la route.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique,
- La Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à IBOS,
Le 25/09/2025

Le Maire,

Gisèle VINCENT

